



LE REPATRIEMENT

Repatriement! Emigration! Colonisation!
Grandes choses, grandes mesures, mais aussi mots sonores et pompeux qui, jusqu'à ce jour, ont servi de thème banal à toutes les variations du patriotisme discourant au sein d'un de nos deux Parlements, ou au milieu de quelque banquet officiel; devises brillantes que, tour à tour, chaque parti inscrit sur sa bannière.

Ah! Dieu ne plaise que nous mettions en doute la sincérité de ceux qui invoquent ces noms comme des talismans propres à guérir un mal profond!

Si l'amour ardent du pays, des coutumes, des mœurs, des traditions, suffisait à donner des vertus curatives aux mesures que notre gouvernement provincial adopte de temps à autre, l'expérience serait faite déjà, et le succès aurait rencontré nos espérances. Malheureusement, il n'en est pas ainsi, et l'exposition en termes éloquentes des ravages de l'émigration parmi nous, les plans, les remèdes de tout genre ayant pour but de ramener ici ceux émigrés aux Etats-Unis, ont plutôt témoigné en faveur de la sympathie, de l'affection qui lie partout les Canadiens-Français, en dépit de l'éloignement et de l'absence, qu'ils n'ont vraiment produit de résultats sensibles.

Dans les affaires de sentiment, le cœur et l'imagination s'en donnent toujours aux dépens de l'expérience et de la raison; c'est fort honorable pour les individus, mais ce n'en est pas moins un défaut pour les choses courantes de la vie.

Ce qui nous suggère ces quelques réflexions, c'est la lecture des résolutions relatives au repatriement des Canadiens émigrés, et que l'hon. Ministre de l'agriculture, M. Garneau, a présentées à la Chambre la semaine dernière.

Voici la teneur du document officiel :

RÉSOLUTIONS

Résolu :—10. Qu'à même les revenus de cette Province il soit créé un fonds spécial de soixante mille piastres appelé "Fonds de Colonisation," et que ce fonds soit employé en la manière ci-après mentionnée, à encourager les Canadiens émigrés aux Etats-Unis à venir se fixer sur nos terres publiques, et à attirer en cette Province une plus forte proportion d'immigrants agriculteurs européens disposés à se faire colons.

Résolu :—20. Qu'à même cette somme le Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics soit autorisé à faire ébaucher dans les Cantons de Ditton et Chesham, dans le comté de Compton, et Biencourt, dans le comté de Témiscouata, un certain nombre de lots de cent acres destinés à être offerts aux Canadiens des

Etats-Unis, et aux immigrants européens qui désireront se faire colons, et qui lui paraîtront en état de réussir comme tels.

Résolu :—30. Que cette ébauche de lots consistera en un défrichement de quatre acres prêts à être ensemencés et en une maison d'habitation de pas moins de seize pieds sur vingt. Le coût de ces travaux, joint au prix du fonds, ne devra en aucun cas excéder la somme de deux cents piastres, et le Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics autorisera le paiement des dits travaux à même le "Fonds de Colonisation," créé par les présentes.

Résolu :—40. Que le prix des lots ainsi ébauchés sera payable en la manière ordinaire, à l'agent des Terres de la Couronne, dans la juridiction desquels ils se trouveront compris, et la balance en quatre versements annuels consécutifs, avec intérêt du jour de l'émission du permis d'occupation. Et le coût des améliorations, payable en cinq autres versements annuels consécutifs, qui deviendront exigibles successivement après que le prix du fonds sera dû sans intérêt jusqu'à l'échéance de chaque paiement.

Résolu :—50. Qu'il sera tenu dans le Département de l'Agriculture et des Travaux Publics, pour les dépenses d'améliorations de chaque lot, un compte régulier dont un double sera fourni au Département des Terres de la Couronne, qui en fera la perception par ses agents à mesure que les versements deviendront exigibles.

Résolu :—60. Que pour avoir droit à un lot ainsi ébauché, il faudra que le colon soit âgé de dix-huit ans au moins, qu'il ait les qualifications requises pour réussir comme colon, et qu'il ne possède point de propriété foncière dans la Province.

Résolu :—70. Que les Lettres-Patentes pour les lots ainsi ébauchés ne pourront être accordées que lorsque le prix du fonds et le coût des améliorations auront été payés intégralement et lorsque le colon aura défriché et maintiendra en état de culture au moins quinze acres de son lot.

Résolu :—80. Qu'à défaut de paiement d'aucun des versements exigibles tant pour le prix du fonds que pour le coût des améliorations, et à défaut par le colon de tenir de bonne foi feu et lieu sur son lot, de défricher et mettre en culture au moins un acre de son lot par chaque année, le permis d'occupation qui lui aura été accordé pourra être annulé, et le lot concédé à une autre personne, sans qu'il ait droit de rien réclamer pour les travaux et les versements déjà faits, lesquels, à moins de raisons valables, seront confisqués au profit de la Province.

Résolu :—90. Qu'à même le dit fonds de colonisation, le Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics soit autorisé à faire construire et à entretenir, dans chaque colonie qui sera formée en vertu de présentes, une maison pour y recevoir les familles des colons les premiers jours de leur arrivée.

Résolu :—10. Qu'à même le dit fonds de colonisation, le Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics soit autorisé à payer les frais d'organisation de chaque colonie.

L'idée qui a inspiré la mesure est une idée généreuse et nationale, répondant aux suggestions mille fois renouvelées de la presse, aussi bien qu'aux désirs et aux vœux des Canadiens expatriés ou non.

Là-dessus point de doute, tout le monde applaudit et chaque parti se rallie au sentiment qui a dicté ces résolutions.

Maintenant ces prétendus avantages accordés aux Canadiens qui nous reviendront atteindront-ils leur but?

Nous le souhaitons fort, et nous serons heureux si les événements se chargent d'infliger un démenti à nos doutes.

Les résolutions d'ailleurs semblent vouloir atteindre un double résultat, car dans les clauses 1. et 2. les avantages mentionnés seront, non-seulement accordés aux Canadiens des Etats-Unis, mais encore aux "immigrants européens qui désireront se faire colons."

Pour ce qui regarde cette dernière classe, nous pensons que la mesure portera ses fruits; car un des grands obstacles à l'établissement des colons en notre province, c'est précisément l'impérieuse nécessité où les nouveaux arrivants se trouvent de s'occuper avec des ressources insuffisantes de construire une habitation et de défricher immédiatement avant la mauvaise saison, une étendue de terre susceptible de fournir aux besoins les plus pressants.

Ces conditions de logement et de culture préalables auxquelles pourvoit le bill sont précieuses; c'est la disparition de l'obstacle le plus sérieux à l'établissement des colonies agricoles.

Pour ce qui concerne le retour des Canadiens émigrés, ces offres d'octrois gratuits les séduiront-ils? Il faudrait pour cela que la cause de l'émigration aux Etats-Unis provint du manque de terre ou des moyens d'en obtenir, mais en est-il ainsi?

Beaucoup de ceux qui nous quittent ont possédé des terres ou en possèdent encore au moment de leur départ. Par malheur, et c'est là une des sources de l'émigration, les hypothèques survenues ont grevé la propriété; la gêne a suivi, alors on aliène le reste, et les bribes du patrimoine défrayent les dépenses du voyage.

Ceux qui ont assisté à la gare Bonaventure au départ d'un convoi d'émigrants canadiens, ont pu s'assurer par la quantité de malles, de coffres, de paquets, d'ustensiles de ménage, parfois d'outils de tous genres, encombrant les passages du dépôt, que la plupart des ménages sont munis de bien des choses.

L'émigration canadienne tient à des causes sérieuses et profondes. Qu'il y ait dans la race un certain penchant héréditaire pour les aventures et les voyages, nous l'admettons. Mais ce n'est point là un motif déterminant, surtout si l'on songe aux causes historiques parfaitement constatées, mais depuis longtemps disparues, qui motivaient alors ces désertions en masse.

On nous parle aussi des robustes défricheurs canadiens de la première époque coloniale, le fait est exact; mais a-t-on réfléchi aux changements politiques, sociaux et économiques, que l'industrie, le commerce, la vapeur, la presse, et cent autres progrès, ont amené dans les mœurs, les besoins et les habitudes de la vie?

Ce dont on se contentait jadis ne suffit plus de nos jours, et pour quatre-vingt-dix pionniers sur cent qui eussent autrefois répondu à l'appel de l'autorité, l'administration n'en trouverait pas cinq aujourd'hui.

Il y a quelques années, le gouvernement provincial, sur les suggestions de M. Marchand, créait à l'aide d'octrois les "Sociétés de Colonisation" c'était une mesure analogue à celle d'aujourd'hui et proposée pour retenir au pays les individus atteints de la nostalgie de l'étranger.

Que l'on consulte à ce sujet le dernier rapport du Ministre de l'Agriculture, et l'on verra de suite si les résultats ont répondu à l'attente?

Qu'on lise dans le même livre officiel, le rapport de M. Barnard sur l'état des chemins dans nos campagnes, sur la condition de l'agriculture; que l'on prenne aussi connaissance du rapport du Rév. M. F. X. Buteau, Supérieur du Collège de Ste. Anne de la Pocatière, et l'on saura de suite à quoi s'en tenir. Ecoutez le premier sur l'état général de l'agriculture dans la province:

"Après avoir parcouru presque toute la partie Canadienne-Française de notre province et m'être mis à même de juger de l'état de notre agriculture, je regrette d'avoir à constater combien elle est arriérée, et quels efforts immenses il nous faudra faire, si nous voulons faire disparaître les préjugés qui existent presque partout, même parmi les hommes les plus instruits à la campagne, et qui font croire que l'agriculture bien faite n'est pas rémunérative. J'ai visité les paroisses... les fossés ne sont pas entretenus, l'eau séjourne à l'automne sur beaucoup de prairies... Les animaux sont très-mal hivernés, et ils n'ont généralement pour toute nourriture pendant l'hiver, que les mauvaises herbes, qui poussent misérablement à travers un sol durci et tout à fait appauvri... Les fumiers sont pauvres comme les animaux qui les ont produits, et encore en laisse-t-on perdre la plus grande partie avant de les utiliser. Depuis plusieurs années les maisons des cultivateurs se sont vidées au profit des briqueteries américaines, et il n'est resté pour cultiver les terres que ceux qui ne pouvaient guère faire autrement... Enfin, M. le ministre, il faut bien l'admettre, notre agriculture souffre au-delà de toute expression, et il est grand temps de prendre les mesures les plus énergiques, si l'on veut arrêter le mal qui nous appauvrit et qui décime notre population."

Maintenant sur les chemins, cette nécessité première pour l'aisance et le progrès des campagnes:

"Il me semble important, M. le Ministre, d'attirer votre attention sur le malheureux